Triangulaire à 2?

13/03/2008 à 19h58
La chaine de télévision publique France 3 refuse d'inviter Louis ALIOT à une émission qu'elle organise ce soir à Perpignan dans le cadre du second tour des élections municipales de cette ville. Le scandale est grand ! Le CSA ne semble pas pouvoir contraindre cette chaine à respecter un minimum de pluralisme. Louis Aliot tente d'obtenir en référé de la part du Président du tribunal de Perpignan une injonction à France 3 de l'inviter. France 3 viole ainsi sans vergogne l'article premier de la loi de 1986 sur la communication audiovisuelle et son cahier des charges.

Est en cause ici la liberté publique essentielle que constitue le droit à l'information, surtout dans le cadre électoral. Le citoyen a droit à
être informé, il a droit à l'impartialité, particulièrement s'agissant de la société de télévision publique financée par l'impôt de tous !

http://sud.france3.fr/emissions/40853438-fr.php
http://frontnational.com/